

MADD Canada a pour mission de mettre fin à la conduite avec facultés affaiblies et de venir en aide aux victimes de ce crime de violence. Les victimes et les survivants ont toujours été notre priorité absolue. Par conséquent, depuis 1992, notre organisme élabore des programmes de soutien pour les victimes et les survivants, réclame des modifications aux lois, offre des services de soutien en personne et au téléphone et sensibilise la population aux dangers de la conduite avec facultés affaiblies.

Cet exposé historique s’articule autour de six grands thèmes :

1. Venir en aide aux victimes et aux survivants
2. Rendre hommage à la mémoire de nos êtres chers et aux blessés
3. Réclamer des modifications aux lois afin de donner une voix aux victimes et aux survivants
4. Offrir aux victimes et aux survivants les informations dont ils ont besoin
5. Former les bénévoles et les premiers répondants
6. Sensibiliser le public aux répercussions de la conduite avec facultés affaiblies pour les victimes et les survivants

Voici un survol de nos grands jalons provinciaux et nationaux :

Venir en aide aux victimes et aux survivants

1992 – Le bureau national commence à offrir un service de soutien par téléphone aux victimes et aux survivants de la conduite avec facultés affaiblies.

1993 – MADD Canada tient la toute première édition annuelle de sa fin de semaine nationale pour les victimes (maintenant connue sous le nom de « Conférence nationale des victimes de la conduite avec facultés affaiblies ») avec des conférenciers de renom et des ateliers pour les personnes endeuillées et les blessés. Cette conférence marquait également la tenue de la toute première Veille à la chandelle nationale annuelle. Ces deux événements ont beaucoup évolué au fil des 20 dernières années.

1993 – Les sections locales commencent à organiser des veilles à la chandelle dans leurs communautés respectives.

2006– MADD Canada inaugure un programme jeunesse s’adressant aux victimes et aux survivants âgés de 15 à 24 ans lors de la Conférence nationale des victimes de la conduite avec facultés affaiblies.

2008 – MADD Canada lance l’initiative « *Honouring our Spirit* » (*Honorons notre esprit*) pour les victimes et les survivants de la conduite avec facultés affaiblies d’origines autochtones. Ce programme exhaustif comprend une vidéo d’aide aux victimes, des cartes postales, des affiches et un guide de discussion pour les victimes et les survivants de la conduite avec facultés affaiblies des communautés des Premières nations et Métis.

2012 – MADD Canada modifie son modèle de financement pour les commandites de la Conférence nationale des victimes de la conduite avec facultés affaiblies. Le financement national sert désormais à commanditer les victimes et les survivants qui ont le plus besoin de soutien et qui pourraient bénéficier de la conférence. Une attention particulière est accordée aux personnes qui n’ont jamais participé à une conférence. Les jeunes de 15 à 24 ans font également l’objet de considération spéciale quant au financement national, même s’ils ont déjà participé plus d’une fois.

2013 – Par souci pour les victimes et les survivants, MADD actualise ses politiques concernant les contrevenants qui souhaitent agir à titre de bénévoles.

2013 – MADD Canada tient sa toute première édition de la Conférence des victimes de la conduite avec facultés affaiblies en français.

Rendre hommage à la mémoire des êtres chers et aux blessés

1992 – Un mur commémoratif permanent avec des photos de victimes et de survivants est érigé au bureau national.

1999 – La section MADD Halifax commence à installer des croix blanches commémoratives au bord de la route en hommage aux victimes de la conduite avec facultés affaiblies de la Nouvelle-Écosse.

1999 – Un guide pour l’organisation de veilles à la chandelle est créé à l’intention des sections et des leaders communautaires souhaitant tenir une veille dans leur région.

2003 – Une page spéciale est ajoutée au site Internet de MADD Canada pour la publication d’hommages aux victimes et aux survivants.

2004 – MADD Canada conclut une entente avec le ministère des Transports de l’Ontario pour l’installation d’hommages routiers aux victimes de la conduite avec facultés affaiblies.

2005 – MADD Canada conclut une entente avec le ministère des Transports de l’Île-du-Prince-Édouard pour l’installation d’hommages routiers aux victimes de la conduite avec facultés affaiblies.

2005 – Un fonds de bourses d'étude MADD Canada est établi offrir un soutien financier aux victimes et survivants poursuivant des études postsecondaires (collège ou université) et qui ont perdu un être cher dans un incident de conduite avec facultés affaiblies.

2007 – Un fonds commémoratif MADD Canada est établi en hommage à la mémoire des victimes de la conduite avec facultés affaiblies.

2008 – Des bannières commémoratives sont créées afin d'aider les sections et les leaders communautaires à sensibiliser le public aux difficultés auxquels sont confrontés les victimes et les survivants de la conduite avec facultés affaiblies.

2008 – MADD Canada participe à l'édition inaugurale de la Journée nationale annuelle du souvenir des victimes de la route et continue de participer à cette journée spéciale chaque année.

2008 – Une première série de bannières conçues pour affichage au bureau national et aux événements communautaires est créée. Chaque bannière présente des photos et l'histoire d'une personne qui a été tuée ou blessée dans une collision attribuable à la conduite avec facultés affaiblies.

2009 – Des macarons-photos sont conçus pour les délégués à la Conférence nationale annuelle des victimes de la conduite avec facultés affaiblies de MADD Canada.

2009 – MADD Canada révisé le guide pour l'organisation de veilles à la chandelle et le remplace par le *Guide des événements commémoratifs* couvrant une vaste gamme d'activités commémoratives.

2010 – Les sections MADD du Nouveau-Brunswick dévoilent le premier monument commémoratif provincial dédié aux victimes de la conduite avec facultés affaiblies.

2011 – Les sections de Terre-Neuve-et-Labrador dévoilent leur monument commémoratif dédié aux victimes de la conduite avec facultés affaiblies.

2012 – Les sections de la Nouvelle-Écosse dévoilent leur monument commémoratif dédié aux victimes de la conduite avec facultés affaiblies.

2013 – MADD Canada retient les services d'une société indépendante pour mener un sondage auprès des victimes et des survivants de la conduite avec facultés affaiblies sur les services offerts par MADD Canada. L'objectif du sondage est de mesurer le degré de satisfaction et d'identifier des moyens d'améliorer les services.

2013 – La GRC consulte MADD Canada au sujet de son projet de politique sur la divulgation d'informations sur les victimes aux services d'aide aux victimes de la GRC.

2013 – MADD Canada conseille Justice Canada sur la déclaration nationale des droits des victimes.

Réclamer des modifications aux lois afin de donner une voix aux victimes et aux survivants

MADD Canada a toujours milité ardemment en faveur de la réforme des lois fédérales et provinciales visant à faire cesser la conduite avec facultés affaiblies et à venir en aide aux victimes de ce crime de violence. Nous sommes reconnus pour la qualité des recherches que nous préparons à l'appui de nos dossiers et nous avons joué un rôle déterminant dans chacun des changements énumérés ci-dessous.

1996 – Les victimes et les survivants obtiennent le droit de soumettre une déclaration de la victime lors du procès afin de décrire la portée des séquelles physiques, émotionnelles et financières du crime. Ces déclarations donnent une voix aux victimes au sein du système de justice pénale et leur permettent d'expliquer au tribunal et au contrevenant, dans leurs propres mots, comment elles ont été affectées par le crime.

1999 – La Loi C-79 accorde aux victimes, aux survivants et à leurs familles le droit de présenter une déclaration de la victime lors du procès et de toute audience de libération conditionnelle.

1999 – Un taux d'alcoolémie de 0,16 % devient une circonstance aggravante aux fins de la détermination de la peine.

2000 – La peine maximale pour conduite avec facultés affaiblies causant la mort passe de 14 ans d'emprisonnement à l'emprisonnement à perpétuité.

2007 – Les nombreuses années de travail de MADD Canada, des victimes de la conduite avec facultés affaiblies et d'autres individus et groupes conduisent enfin à la promulgation de la Loi C-9 qui met fin au recours aux peines avec sursis dans le cas de crimes violents, y compris la conduite avec facultés affaiblies causant la mort et la conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles (une peine d'emprisonnement avec sursis est une peine inférieure à deux ans qui, si le juge l'autorise, peut être purgée dans la collectivité). Dans le cadre de ses efforts visant l'élimination des peines avec sursis, MADD Canada a présenté une pétition de 33 000 signatures au gouvernement et a mandaté un sondage d'opinion publique démontrant que la majorité des Canadiens s'opposaient aux condamnations avec sursis.

2008 – MADD Canada réussit dans ses démarches visant à modifier le *Code criminel* afin d'autoriser la police à effectuer des tests normalisés de sobriété (TNS) et des évaluations de reconnaissance de drogues (ÉRD).

2008 – Élimination des défenses dites « *preuve contraire* » dans les procès pour conduite avec facultés affaiblies. Nommées « défense Carter » et « défense du dernier verre », ces défenses étaient régulièrement utilisées pour obtenir l’acquittement des personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies.

2010 – MADD Canada recommande une approche en deux temps au problème des récidivistes chroniques de la conduite avec facultés affaiblies :

- Prévention du récidivisme chronique par l’identification et l’intervention précoce (comprenant notamment une évaluation en matière de toxicomanie alcoolique accompagnée des traitements et des mesures de réadaptation nécessaires pour résoudre le problème de consommation), la suspension du permis, l’obligation d’utiliser un antidémarrreur avec éthylomètre et la mise en fourrière ou la saisie du véhicule.
- Dans le cas d’une personne avec quatre condamnations ou plus en vertu du *Code criminel* au cours des 10 dernières années, la Couronne doit réclamer une peine d’incarcération plus longue et d’autres sanctions selon le cas. De surcroît, la Couronne doit demander la désignation de délinquant dangereux et de délinquant à contrôler dans tous les cas où le contrevenant satisfait aux critères établis.

2012 – Le Livre blanc de MADD Canada sur la détermination de la peine est publié. Le « Cadre des peines », élaboré par MADD Canada en collaboration avec ses membres, propose une échelle de peines convenables pour les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies causant la mort.

2012 – MADD Canada organise sa première « Marche de la fête des Mères » à Ottawa afin de rencontrer des députés et solliciter leur appui à ses initiatives législatives, dont, entre autres, le dossier des alcootests aléatoires.

2012 – MADD Canada appuie le projet de loi C-37 visant à modifier la *Loi sur la responsabilisation des contrevenants à l’égard des victimes* et à faire passer la suramende compensatoire à 30 % de toute amende imposée. Ces suramendes sont imposées aux personnes reconnues coupables d’une infraction au *Code criminel*. Ce projet de loi rend la suramende obligatoire. Dans les cas où aucune amende n’est imposée, la loi prévoit l’imposition d’une suramende minimale de 100 \$ pour une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité et de 200 \$ pour une infraction punissable par mise en accusation. Ces sommes sont le double de ce qui était anciennement prévu par la loi.

2013 – MADD Canada réussit dans ses démarches visant à assurer que les victimes et les survivants de la conduite avec facultés affaiblies soient admissibles aux prestations d’assurance-emploi.

2013 – MADD Canada réussit dans ses démarches visant à faire passer la suramende compensatoire obligatoire de 15 à 30 %.

2013 – Les bénévoles de MADD Canada rencontrent des députés dans le but de les mettre au courant des enjeux touchant la conduite avec facultés affaiblies et de les inciter à demander au ministre de la Justice d’aller de l’avant avec trois recommandations qui, selon MADD Canada, sont essentielles pour la réduction de la conduite avec facultés affaiblies au Canada et qui permettraient d’agir de façon plus efficace contre les contrevenants :

- mise en place d’un programme d’alcootests aléatoires;
- peines plus sévères pour les récidivistes de la conduite avec facultés affaiblies;
- peines plus sévères pour les contrevenants avec des taux d’alcoolémie supérieurs à 0,16 % (deux fois la limite légale).

Offrir aux victimes et aux survivants les informations dont ils ont besoin

1992 – MADD Canada publie « Nous sommes là pour vous », un recueil de ressources de soutien pour les victimes et les survivants de la conduite avec facultés affaiblies.

1996 – Une série de brochures bilingues pour les victimes et les survivants est créée : « *Traumatisme, perte et deuil* », « *Adaptation à la vie post-blessure* », « *Un être cher conduit avec les facultés affaiblies ? Faits et conséquences* » et « *Guide du système de justice pénale pour les victimes* ».

1997 – MADD Canada lance madd.ca. Ce site Internet national bilingue comprend notamment des ressources de soutien pour les victimes et les survivants.

1999 – MADD Canada publie une compilation de renseignements intitulée « Guide de ressources pour les victimes ».

2000 – MADD Canada établit une bibliothèque de ressources pour les victimes et les survivants de la conduite avec facultés affaiblies.

2002 – La brochure « *Les fêtes et l’espoir* », une brochure de soutien pour les victimes offerte en français et en anglais, est publiée par MADD Canada.

2009 – MADD Canada publie une compilation de ressources locales pour les blessés intitulée « *Injury Resource Guide* » (Guide de ressources pour les blessés).

Former les bénévoles et les premiers répondants

1996 – Élaboration d’une formation de fin de semaine pour les individus souhaitant devenir des bénévoles des services aux victimes.

1999 – MADD Canada lance un programme de formation sur les avis de décès s’adressant aux premiers répondants afin de les sensibiliser aux moyens d’annoncer un décès avec compassion et empathie.

2000 – MADD Canada commence à former des bénévoles pour faire de la surveillance en cour afin de suivre l’issue des procès traitant de conduite avec facultés affaiblies (condamnations et peines). Le personnel des tribunaux est généralement conscient que ces surveillants représentent MADD Canada. Ainsi, lorsqu’un de nos surveillants assiste à un procès de conduite avec facultés affaiblies, le juge sait que MADD Canada s’attend à ce que la peine soit proportionnelle à la gravité du crime.

2004 – MADD Canada ajoute un deuxième niveau à la formation d’intervenant d’aide aux victimes et commence à offrir la formation de niveau 1 en ligne sans frais à tous les bénévoles. Ce programme en ligne, qui est également offert en français, aide les bénévoles à mieux comprendre le cheminement et le vécu des victimes et des survivants.

2005 – MADD Canada lance un programme gratuit de formation bilingue en ligne s’adressant aux bénévoles souhaitant faire de la surveillance en cour.

2006 – MADD Canada lance un programme gratuit de formation en ligne s’adressant aux bénévoles souhaitant organiser des groupes de discussion sur les répercussions sur les victimes.

2008 – Le programme de formation de MADD Canada en matière d’avis de décès est offert en ligne sur le Réseau canadien du savoir policier (RCDSP).

2010 – Une vidéo de formation de bénévoles intitulée « *Changer pour le mieux ensemble* » est produit ; cette présentation offerte en français et en anglais renferme des renseignements sur les services et les ressources de soutien dont peuvent se prévaloir les victimes et les survivants.

2013 – MADD Canada offre la première formation « Bénévole des services aux victimes » de niveau 2 (BSV2) en français.

Sensibiliser le public aux répercussions de la conduite avec facultés affaiblies pour les victimes et les survivants

Depuis sa création, MADD Canada a produit d’innombrables messages d’intérêt public pour la radio, la télévision et la presse imprimée afin de sensibiliser la population à l’impact de la conduite avec facultés affaiblies sur les personnes qui ont perdu un être cher ou qui ont été blessées dans une collision attribuable à la conduite avec facultés affaiblies.

Chaque année, des centaines d'entrevues à la radio et à la télévision sont réalisées au palier local et à l'échelle nationale dans le but de faire passer le message que la conduite avec facultés affaiblies est la principale cause criminelle de décès au Canada et de sensibiliser le public à l'ampleur des ravages de ce crime.

Au fil des années, MADD Canada a produit de nombreuses vidéos éducatives pour les sections, les leaders communautaires, les programmes s'adressant aux contrevenants de la conduite avec facultés affaiblies, les éducateurs, les écoles de conduite et les groupes communautaires. Plusieurs de ces vidéos présentent les témoignages déchirants de victimes (certaines peuvent être téléchargées à partir du site internet). Finalement, les victimes et les survivants figurent souvent sur les affiches produites pour distribution au niveau de la collectivité.

Au palier local, les membres de MADD Canada qui sont des victimes ou des survivants de la conduite avec facultés affaiblies participent à des groupes de discussion sur les répercussions sur les victimes afin de sensibiliser les contrevenants.

MADD Canada offre un soutien constant au programme « Springboard » de l'Ontario. Ce programme bénévole de traitement de la toxicomanie s'adresse aux personnes qui ont été reconnues coupables d'une infraction de conduite avec facultés affaiblies et qui purgent des peines discontinues les fins de semaine à deux grandes institutions, soit à London et à Toronto. Seuls les contrevenants répondant à des critères de sélection rigoureux et dont l'infraction n'a causé aucune lésion corporelle sont admissibles au programme. Le programme aborde tout particulièrement la toxicomanie, l'impact de la conduite avec facultés affaiblies sur le contrevenant, les victimes et la société, les mécanismes d'adaptation et, bien entendu, l'apprentissage. Durant une des sessions, des membres de MADD Canada qui sont également des victimes de la conduite avec facultés affaiblies sont invités à présenter leur perspective aux participants.

De surcroît, nous offrons des vidéos et nous affectons des membres pour donner des conférences au programme *Bonne conduite* et à d'autres programmes provinciaux obligatoires s'adressant aux contrevenants de la conduite avec facultés affaiblies.

MADD Canada s'est également engagé à sensibiliser les jeunes aux dangers et aux conséquences de la conduite avec facultés affaiblies. Des milliers d'étudiants partout au Canada ont assisté à une présentation de notre programme scolaire annuelle comportant, entre autres, des témoignages de victimes. Les recherches indiquent que rien n'est plus efficace que ce genre de témoignage pour modifier les comportements des jeunes en matière de conduite avec facultés affaiblies.

En sa qualité de représentant des victimes de la conduite avec facultés affaiblies, MADD Canada siège depuis longtemps au Comité national des victimes d'actes criminels de Justice Canada et

siège au comité de la Semaine annuelle nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels.

En conclusion...

L'engagement de MADD Canada à l'égard des droits et de l'aide aux victimes et aux survivants demeure immuable. Le soutien individualisé demeurera une priorité et nous continuerons à former nos bénévoles sur les moyens d'offrir des services de soutien insurpassables dans leurs communautés respectives.

Nous entendons poursuivre nos démarches législatives fédérales et provinciales afin de faire adopter les changements qui s'imposent pour réduire le bilan de décès et de blessures attribuables à la conduite avec facultés affaiblies.

Nous continuerons également à élaborer des programmes et du matériel afin de mieux soutenir les victimes de ce crime de violence.

MADD Canada et son réseau dynamique de bénévoles aux quatre coins du pays se tiennent prêts à aider les victimes à surmonter la pire épreuve de leur vie et à entrevoir une lueur d'espoir pour l'avenir.